

Convocation pour envisager une sanction disciplinaire

Par de menech, le 05/03/2011 à 15:50

Bonjour,

un employeur a t'il le droit de prendre une sanction disciplinaire si un salarier n'a pas reçue de lettre d'avertissement ?

Par **pepelle**, le **06/03/2011** à **01:16**

Oui. Une faute suffisamment grave peut entraîner un licenciement alors même que le salarié n'aurait jamais eu tout au long de sa carrière d'avertissement.

Par contre la procédure à respecter est obligatoire (convocation à entretien, entretien et lettre de sanction)

Par de menech, le 20/03/2011 à 18:10

merci pepelle